

Il y a 70 ans, disparaissait le sénateur André Folliet

M. Félix Croset qui fut maire de Beaumont au lendemain de la Libération et jusqu'aux dernières élections municipales de 1971, consacre de nombreuses heures de ses loisirs à l'histoire de sa commune.

Nous devons à ses solides connaissances

et à de patientes recherches, une biographie très documentée et précise de M. André Folliet, député et sénateur de la Hte-Savoie, décédé il y a 70 ans, et dont les attaches avec la commune de Beaumont dont il fut le maire pendant 4 ans, furent nombreuses.

Si la famille Folliet est originaire d'Abondance, le sénateur André Folliet avait, de par sa mère, de solides attaches à Beaumont.

C'est pourquoi à l'occasion du 70^e anniversaire de sa mort, nous rappelons la mémoire de celui qui fut un ardent et fidèle représentant de la Haute-Savoie à Paris.

Son père qui termina sa carrière dans l'administration en qualité d'Intendant de Maurienne, avait épousé une demoiselle Borgel, d'une très ancienne famille du canton de St-Julien qui se fixa en Châble (commune de Beaumont) au cours du XVII^e siècle de 1697 à 1816 les Borgel occupèrent la charge de notaire et de secrétaire de la commune de Beaumont.

De cette union naquirent deux enfants André et Louis-Auguste ; ce dernier après avoir servi quelques années dans l'armée, se fixa au Châble où il exploita la propriété agricole maternelle (actuellement propriété de la famille Métral) Il décéda, encore jeune, des suites de maladies contractées aux armées au cours de la guerre de 1870, où il fit vaillamment son devoir avec le grade de capitaine dans une unité des mobiles de Haute-Savoie.

Son frère André né en 1838 après des études au collège chapuisien à Annecy les poursuivit à l'université de Turin (la Savoie faisant partie du royaume de Sardaigne) puis à Paris après l'annexion. Docteur en droit, avocat, il s'établit à Paris vers 1862.

Fervent républicain, il entra en contact dans la capitale, avec nombre de personnalités opposées au régime impérial. C'est ainsi que M. Folliet s'intéressa à la politique et acquit une notoriété certaine en Hte-Savoie et en Chablais plus particulièrement. Candidat lors des élections législatives complémentaires de juillet 1871, c'est avec une forte majorité qu'il fut élu député.

Abandonnant sa profession, il se consacra entière-

ment à son mandat parlementaire Constamment réélu jusqu'en 1894 il devint sénateur de la Hte-Savoie.

A la chambre des députés, inscrit à la gauche républicaine, le député Folliet fit de nombreuses interventions. Vers 1880, il déposa avec un autre député, un projet de loi sur l'organisation municipale. Ce projet devint la loi municipale du 5 avril 1884, véritable charte qui régit l'administration de nos communes. Elle fut reprise, en grande partie, dans l'actuel Code municipal (loi du 22 mai 1957).

Au sénat son talent était fort apprécié ; le sénateur Folliet, brillant orateur, se fit remarquer à plusieurs reprises.

M. Folliet fut également conseiller général du canton d'Evian, puis de Douvaine pendant 27 ans.

Aux élections municipales partielles de 1901, sollicité par ses concitoyens, M. Folliet accepta les fonctions de maire de Beaumont, ayant été élu par acclamations.

Durant son trop court, mais combien fructueux mandat, nombre de projets furent élaborés : rectification et construction de chemins vicinaux ; reboisement en résineux de la forêt communale ; adduction d'eau.

Dans la salle de mairie de la commune de Beaumont, son portrait figure depuis 1950 en bonne place, aux côtés de ceux de M. Poicaré et de M. le Président de la République.

En dehors de son activité de parlementaire, le sénateur Folliet, en érudit consommé, rédigea et publia plusieurs ouvrages consacrés à des événements survenus en Savoie et à quelques personnages militaires illustres de notre province. On lui doit également une monographie de la commune de Beaumont, véritable monument extrêmement rare pour une petite commune.

Ses funérailles à Beaumont

le 26 mars 1905 eurent lieu au milieu d'une assistance considérable (plus de 3000 personnes) au cimetière, des discours furent prononcés par M. le Préfet, M. le Sénateur Duval, MM. les Députés Fernand David et Mercier et M. Jérémie Girod.

Du discours de M. le Préfet Ténot, nous noterons ce passage :

« Gambetta qui appréciait et aimait Folliet disait un jour en frappant sa poitrine, la République il faut l'avoir là. C'est aussi là dans ce cœur qui a cessé de battre que M. Folliet avait, lui aussi, la République ».

De celui de M. Jérémie Girod conseiller municipal parlant au nom de la commune de Beaumont « Ses allures si franches, sa voix autorisée nous unirent dès le début, et alors cessèrent les luttes de sectionnement et d'intérêts locaux qui divisaient parfois nos assemblées. Puisse le souvenir du sénateur Folliet servir d'exemple aux municipalités futures de Beaumont ».

Nous terminerons ce bref résumé de la vie du brillant homme politique que fut M. A. Folliet par le texte de la délibération du conseil municipal de Beaumont du 22-08-09 « Le conseil municipal de Beaumont offre à la famille un emplacement au nouveau cimetière pour la translation des restes du sénateur-maire André Folliet ».

F. CROSET
MAIRE HONORAIRE
DE BEAUMONT

Une motion de la

La fédération départementale des associations familiales nous communique la motion suivante :

« La Fédération départementale des Associations familiales rurales a tenu à La Roche-sur-Foron le 22 mars 75 son assemblée générale ».